

2.1 Aspects sociaux : Les droits de la personne

2.1.2 Forces de sécurité et droits de la personne

Pratiques, politiques et procédures (comportements)

Les entreprises doivent informer la haute direction des risques recensés et les prendre en compte dans leurs systèmes de gestion.

Les principes suivants doivent guider la conduite des entreprises en ce qui concerne les forces de sécurité publique et privée :

- les individus qui, selon des sources crédibles, ont déjà été impliqués dans des violations des droits de la personne ne devraient pas fournir de services de sécurité;
- la force ne devrait être utilisée qu'en cas de stricte nécessité et dans une mesure proportionnelle à la menace;
- les individus doivent pouvoir exercer leur droit à la liberté d'association et de réunion pacifiques, leur droit d'entreprendre des négociations collectives ainsi que les autres droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Interactions entre les entreprises et la sécurité publique

Les entreprises ont intérêt à s'assurer que les mesures prises par les militaires et par la police respectent les droits de la personne. Les incidents mettant en cause le recours à la force physique par les militaires ou par la police doivent être signalés aux autorités appropriées et à l'entreprise. Lorsqu'il y a usage de force physique, une aide médicale doit être apportée aux personnes blessées, y compris aux délinquants. Les entreprises doivent veiller à ce que la police et les militaires comprennent les principes de conduite pertinents, en particulier les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Interactions entre les entreprises et la sécurité privée

Les forces de sécurité privée ne doivent fournir que des services préventifs ou défensifs et ne doivent pas s'engager dans des activités qui relèvent exclusivement des autorités gouvernementales. Les entreprises devraient toujours recourir à des fournisseurs de services de sécurité qui sont représentatifs de la population locale.

Elles doivent veiller à ce que les forces de sécurité privée :

- maintiennent un haut niveau de compétence technique et professionnelle;
- agissent de manière conforme à la loi;